## Journal Départemental du SNUipp-FSU Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais Maison des sociétés 16 rue Aristide Briand **6200** Arras



## Gagner ensemble la fin des APC et le retrait de la loi Travail!

Voilà, l'été s'achève et la rentrée se profile, nous espérons que vous avez tous et toutes pu profiter tél/fax : 03 21 51 72 26 des vacances pour vous ressourcer et appréhender l'année scolaire 2016-2017 !

Cette rentrée 2016 amène son lot de changements et sera chargée pour les enseignant-es du premier degré. Comme chaque année.

En effet, c'est au tour des programmes, des nouveaux cycles, de la réforme du collège et des SEGPA... de se mettre en place. Tout cela sans véritable formation!

Par ailleurs, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC), jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants.

La réforme des rythmes scolaires, que nous continuons de rejeter, a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournables le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue digne de ce nom!

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. Exigeons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC (consultez notre dossier spécial).

La rentrée, c'est aussi l'occasion de découvrir une nouvelle école avec une nouvelle équipe, pour tous les personnels qui ont participé au mouvement. Pour 300 collègues de notre département, les nominations tardives n'ont pas permis aux enseignant-es nommé-es de prendre contact avec les écoles et d'appréhender sereinement la rentrée. Les élu-es du personnel du SNUipp-FSU 62 sont intervenus à plusieurs reprises en CAPD ou lors d'une audience avec le DASEN pour dénoncer cette difficulté.

Enfin, cette rentrée c'est la poursuite de notre lutte contre la loi Travail, avec les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL). Nous donnons rendezvous à l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es pour une journée d'actions et d'initiatives le 15 septembre afin d'obtenir l'abrogation de la loi Travail et de conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

L'amélioration des conditions de travail reste au cœur des préoccupations de notre syndicat. Nous continuerons aussi de défendre un syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui a fait de l'école sa priorité.

#### Pour cela, rejoignez le SNUipp-FSU 62, syndiquez-vous! L'union fait la force!

Dominique Dauchot et Maxime Vasseur Secrétaires Départementaux du SNUipp-FSU 62





ommaire

page 1

► Edito

page 2

► CAPD mouvement page 3

▶ Carrière / Réfugiés

page 4

▶ Congrès

Page 5

40UT 2016 N° 176 - journal du SNUipp-FSU 62 - CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165-6417

**▶ PE Stagiaires** 

page 6 et 7

▶ L'équipe

page 8

**▶** Carte scolaire

page 9

► CUI-CAE / AESH

page 10

**▶** Indemnités

Page 11

**▶** Adhésion

page 12

**▶** Droits syndicaux

...Snuipp-FSU 62...courriel snu62@snuipp.fr...site 62.snuipp.fr...

## CAPD MOUVEMENT



## CAPD et GT du 24 juin :

## 2nd temps du mouvement

#### **CAPD**

3 personnes ont été retirées du tableau d'avancement à la Hors classe suite à la CAPN du 31 mai alors que leur avancement avait été envisagé lors de la CAPD du 19 mai.

Le SNUipp-FSU 62 a dénoncé cette situation injuste et inacceptable et a demandé que ces personnels restent promus. L'Inspecteur d'académie a interpellé le recteur : les 3 collègues ont été promus. Le SNUipp-FSU 62 a acté ce juste retour des choses mais a aussi écrit au recteur pour dénoncer le fait que le ratio retenu pour le passage à la Hors-classe des enseignant-es du Pas-de-Calais soit plus faible que celui annoncé par le Ministère (4,64 % au lieu de 5 %) et que celui des enseignants du Nord. C'est une injustice de plus faite à 21 enseignant-es du Pas de Calais qui, de ce fait, n'ont pas été promu-es!

Ces collègues doivent être promus, maintenant ! C'est ce que nous avons exigé dans notre courrier au Recteur !

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 62

rappelle qu'il défend un avancement déconnecté de la note, le plus rapide pour tous. Il est temps de reconnaître le sérieux, l'investissement et la professionnalité de tous les collègues.

## Groupe de travail : phase d'ajustement du mouvement

La liste des postes libérés pour le 2<sup>nd</sup> temps du mouvement en juin avait été arrêtée le 16 juin, tous les postes libérés à partir du 16 juin sont ensuite utilisés lors du groupe de travail du 3<sup>ème</sup> temps du mouvement, pour l'affectation des 300 collègues restés sans poste. A l'heure où nous imprimons ce journal, les résultats n'étaient pas connus.

Le SNUipp-FSU 62 a rappelé la difficulté des affectations tardives notamment parce que celles-ci ont des conséquences sur l'organisation personnelle et professionnelle des personnels, générant stress et tension. Cela s'ajoutant à la pénibilité de notre travail.

Le SNUipp-FSU 62 réclame toujours une nouvelle saisie lors de la seconde phase du mouvement avec la publication des postes res-

#### tés vacants.

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu sur de nombreuses situations dans un souci de **transparence et d'équité.** 

22 postes RASED sont restés vacants à l'issue du 1er temps du mouvement. L'IA refuse de pourvoir ces postes après le 1er temps parce que ceux-ci nécessitent des personnels titrés. 10 postes RASED ont été transformés pour l'année en postes de BDFC. Pour le SNUipp -FSU 62, cette situation est problématique, la situation des RASED doit être améliorée de manière urgente tant les besoins sur le terrain sont criants. Il en est de même pour les difficultés liées au remplacement. Pour le SNUipp-FSU 62, il faut davantage de créations de postes et des départs massifs en formation CAPA-SH sur des postes qu'il faut rendre plus attractifs pour pouvoir améliorer véritablement la situation.

Toutes les informations sur notre site : 62.snuipp.fr

AVEC VOUS, ON L'OUVRE!



Agir, être conseillé et défendu avec le SNUipp-FSU Ier syndicat d'enseignants du Ier degré



## CARRIERE

## PPCR : Les nouvelles carrières des PE



Résultat des principes retenus par le protocole PPCR, dans lequel la FSU a beaucoup œuvré pour une amélioration des carrières pour tous, les carrières des enseignants vont être progressivement rénovées entre 2017 et 2020.

Dorénavant, l'avancement dans la carrière devrait se faire selon un rythme unique pour tous, mais avec deux moments d'accélération aux 6ème et 8ème échelon pour 30 % des enseignants. Cette refonte de la carrière s'accompagne d'une nouvelle grille de salaires revalorisée et de nouvelles modalités d'évaluation. Si ces mesures ne permettent pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat des enseignants des écoles, il y aura tout de même un mieux pour les salaires et les carrières.

Le ministère a cependant décidé de créer une classe exceptionnelle dès la rentrée 2017. Ce nouveau grade sera accessible uniquement à certains professeurs des écoles déjà à la hors classe et selon certaines conditions : les enseignantes et les enseignants ayant exercé certaines fonctions pendant huit ans (direction et chargé d'école, PEMF, CPC ou en éducation prioritaire) ou des personnels dont le parcours professionnel sera qualifié « d'exceptionnel » par la hiérarchie.

Tous-tes les collègues n'y auront pas droit, ce qui constitue une rupture d'égalité dans la carrière des PE. Le SNUipp -FSU dénonce ce projet et propose au ministère une autre logique s'appuyant sur le principe « même métier, même dignité ».

## Pour une véritable politique d'accueil et le droit à l'éducation des réfugiés

La multiplication des zones de conflits sur le globe, les catastrophes écologiques ainsi que les inégalités de répartition des richesses et de conditions de vie entre le « Nord et le Sud » sont autant de causes de l'augmentation des flux migratoires, véritables catastrophes humanitaires. Depuis des décennies, des milliers de réfugié-es vivent à Calais dans des conditions indignes et extrêmement difficiles pour lesquelles la France a déjà été condamnée. La "jungle", ensemble de tentes et de maisonnettes construites par les réfugié-es eux-mêmes avec l'aide de nombreux bénévoles, constituait un véritable lieu de vie avec ses lieux de rencontre, ses lieux de culte, une bibliothèque et une école. Pourtant, la solution de la France aux problèmes migratoires dans le Calaisis a été les bulldozers

et la volonté de destruction de ces lieux, portant ainsi atteinte à des hommes, des femmes et des enfants qui ont déjà tout perdu dans leur pays en guerre.

La réponse de la France et de l'Europe aux milliers de personnes qui risquent leur vie dans l'espoir d'une vie meilleure, est de dresser des murs et des barbelés comme à Calais (au tunnel sous la manche et au port entre autres) où l'on a érigé des murs de la honte censés empêcher les réfugiés d'atteindre le Royaume-uni. Pour le SNUipp-FSU ce n'est pas d'une Europe des murs dont ces populations ont besoin mais d'une Europe solidaire qui assume ses responsabilités et accueille les réfugié-es dans des conditions dignes.

Pour un service public d'éducation de qualité sur tout le territoire, pour tous les enfants.

Le SNUipp-FSU exige que chaque enfant en âge de scolarisation sur le territoire puisse accéder à un service public d'éducation de qualité, encadré par des enseignants. Il est intolérable que l'administration ne soit pas en capacité de scolariser tous les enfants : les "enfants réfugiés" sont particulièrement touchés. La situation des enfants réfugiés de Calais est malheureusement une démonstration du manque de volonté de l'Etat de faire face à ses responsabilités. Il fait la "sourde oreille", en ne respectant pas ses propres lois - notamment celle de l'obligation scolaire-, en n'offrant aucune perspective d'avenir aux enfants réfugiés et à leurs parents. Le SNUipp-FSU exige l'octroi de moyens supplémentaires pour permettre à tous les enfants d'être scolarisés sur notre territoire.

# CONGRES DU SNUipp-FSU



Ce sont plus de 480 militants du SNUipp-FSU qui se sont réunis en congrès pendant une semaine à Rodez afin de fixer les orientations du syndicat pour les trois ans à venir.

Les débats étaient centrés autour de quatre thèmes : la transformation de l'école pour combattre les inégalités, l'organisation et le fonctionnement de l'école, les droits à réaffirmer et à conquérir pour les personnels, et enfin, la question d'un syndicalisme capable d'obtenir des avancées pour transformer l'école et la société. Du 6 au 10 juin, vous avez pu suivre le congrès en direct sur Facebook et Twitter avec la balise #SNUipp2016.



### Les délégués départementaux du SNUipp-FSU 62

De gauche à droite : Jérôme PANNIER, Maxime VASSEUR, Laurence PONTZEELE et Dominique DAUCHOT.

## La défense des amendements départemen-

#### taux

Maxime VASSEUR, délégué départemental, défend l'amendement du SNUipp-FSU 62 sur la formation initiale (concours en fin de L3 avec 2 années de formation rémunérée, débouchant sur un M2 et une entrée progressive dans le métier).



## Un congrès national revendicatif

Les congressistes descendent dans la rue contre la loi travail !

## A l'issue du Congrès, le secrétariat national a élu le nouveau co-secrétariat général.

De gauche à droite :

**Régis METZGER**, professeur des écoles de 54 ans, est élu co-secrétaire général.

**Francette POPINEAU**, professeure des écoles de 56 ans, est élue co-secrétaire générale et porte-parole.

**Christian NAVARRO**, professeur des écoles de 58 ans, est élu co-secrétaire général.



## PE STAGIAIRES



Cette année, le département compte 328 stagiaires à qui toute l'équipe du SNUipp-FSU 62 souhaite la bienvenue dans l'Education Nationale et bon courage pour cette année de stage.

Ces nouveaux collègues seront en formation à mi-temps à l'ESPE et en charge de classe le reste de la semaine. Nouveauté pour cette rentrée 2016 : de nombreux PES sont nommés à deux sur le même poste! Ces binômes vont devoir réussir à gérer une classe ensemble (progressions, répartitions des matières, évaluations...) sans jamais avoir l'occasion de se rencontrer. A croire que l'année de stage n'était pas encore assez compliquée...

Compliquée en effet cette année de formation où les stagiaires doivent jongler entre préparations de classe, corrections, et validation de l'année de master 2 en passant par la rédaction d'un mémoire de recherche. Tout au long de l'année 2015/2016, le SNUipp-FSU 62 s'était appliqué à rencontrer les stagiaires sur leur lieu de stage et chaque semaine dans les ESPE. Cet important travail de terrain nous a permis de mettre en exergue de grandes difficultés pour ces stagiaires à mener à bien cette année chronophage avec des visites plus souvent sanctions que formatives tout au long de l'année et une déshumanisation de l'administration dans certains secteurs. Ce bilan, partagé dans nombre de départements, a été mis en évidence par l'enquête menée par le SNUipp-FSU : les PES déclarent en moyenne travailler 48h35 par semaine, soit 35 mn de plus que l'an passé. Ils sont toujours aussi débordés (75%), stressés (62.5%) et ne sont que 24% à se déclarer épanouis. Pire, 85 % d'entre eux ne se sentent pas préparés à la responsabilité de classe alors qu'ils en ont la charge à mi-temps (Résultats complets de l'enquête : http://62.snuipp.fr/spip.php?article1448)



Téléchargez notre guide conçu pour aider les PE stagiaires : le Rikikisaitou (62.snuipp.fr)

Lors d'une audience le 3 juin 2016, nous avons présenté le résultat de cette enquête à l'Inspecteur d'Académie qui a reconnu qu'il y avait bien une surcharge de travail chez les stagiaires et que l'année de stage était particulièrement difficile et stressante pour les PES qui doivent en même temps valider leur M2.

Face à ce constat alarmant, il est grand temps de revoir l'organisation et le contenu de la formation initiale. Le SNUipp, avec la FSU, demande à ce que les stages ne dépassent pas un tiers temps de formation. Ces stages doivent inclure des stages de pratique accompagnée effectués chez des PEMF et des stages massés permettant de découvrir tous les cycles et respecter une progressivité de l'observation à la responsabilité. Ces stages massés permettraient d'ailleurs un retour à une vraie formation continue pour des enseignants qui méritent mieux qu'une formation M@gister.

Enseigner est un métier qui s'apprend!

Pour l'école et l'avenir des élèves, exigeons une remise à plat de la formation initiale et continue!



## CALENDRIER DES RIS ET STAGES DU Snuipp-fsu 62 - 1<sup>er</sup> trimestre

RAPPEL: Les réunions pédagogiques prioritaires ou obligatoires n'existent pas! Pour toute demande d'autorisation de participation à une réunion d'informations syndicales (RIS), il faut adresser un <u>courrier à l'IEN (et pour les CUI et AESH l'adresser à l'IA)</u> en respectant le délai de 48h avant la réunion. Pour un stage, le délai est d'un mois avant le stage. L'administration ne peut refuser cette participation que par courrier écrit envoyé au moins 15 jours avant le stage. Nous contacter en cas de refus.

**A AFFICHER DANS** 

**VOTRE ECOLE** 

#### RIS

Samedi 15 octobre de 9h à 12h

#### **CALAIS**

Salle n°4 - maison des associations 65 rue Haguenau

### **RIS**

Samedi 15 octobre de 9h à 12h

#### **ARRAS**

Maison des sociétés

16 rue Aristide Briand

### **RIS**

Mercredi 19 octobre de 9h à 12h

#### ST ETIENNE AU MONT

Salle de la Cachaine

rue de la Cachaine



16 rue A . Briand Maison des sociétés bureau 43 62000 ARRAS

Tél/Fax: 03 21 51 72 26 mail: snu62@snuipp.fr site: http://62.snuipp.fr

#### RIS

Samedi 15 octobre de 9h à 12h

#### **LENS**

Salle Jacques Brel rue de la Pérouse

### **RIS**

Samedi 15 octobre de 9h à 12h

**BEUVRY** 

### **RIS**

Mercredi 19 octobre de 9h à 12h

#### **LENS**

Salle Croizat

Rue S. Allende

### **RIS**

## spécial CUI-CAE / AESH

Vendredi 14 octobre de 14h à 17h

**BETHUNE** 

#### RIS

## spécial CUI-CAE / AESH

Mardi 18 octobre de 13h30 à 16h30

**BOULOGNE SUR MER** 

#### **STAGE**

#### maternelle

Mardi 22 novembre

**ARRAS** 

### **STAGE**

### syndiqué-e-s

Jeudi 17 novembre

**BETHUNE** 

#### **STAGE**

### éducation prioritaire

Mardi 29 novembre

**LENS** 

## L'EQUIPE DU SNUIPP-FSU 62 2016-2017

**Laurence PONTZEELE** 

Trésorière - CTSD - CAPN ZIL - BRUAY-LA-BUISSIERE laurence.pontzeele.snuipp@gmail.com 06.95.61.39.90



Jérôme PANNIER

CAPD - CDAS Adj. ULIS école - BETHUNE pannier.jerome@sfr.fr 06.20.76.03.72



**Arnaud DELPLANQUE** 

CTSD - CDF ZIL - CALAIS arnaud.delplanque@orange.fr 07.81.55.67.10





16 rue A . Briand Maison des sociétés bureau 43 62000 ARRAS

Tél/Fax: 03 21 51 72 26 mail: snu62@snuipp.fr site: http://62.snuipp.fr



**Dominique DAUCHOT** 

Secrétaire Départementale CAPD-CTSD-CHSCT-CTA-CDEN SEGPA - ST NICOLAS LES ARRAS dauchot.dominique@neuf.fr 06.27.01.02.43



SNUipp-FSU Pas-de-Calais



#Lesnu62twitte



**Alexandra REGNEZ-**

**DEHOUCK** CAPD Adj. élém. - SAINS EN G. kevalgo@hotmail.fr 06.60.93.30.13



**Maxime VASSEUR** 

Secrétaire Départ. adjoint SEGPA - GRENAY maxime.vasseur@neuf.fr 07.82.84.67.49



Sabrina BAMOUHAMI SEGPA - LIEVIN sabrina.bamouhami.snuipp@gmail.com 07.81.68.06.60





**Déborah LASSALLE** 

Adj. mat. - BURBURE deborah.lassalle.snuipp@gmail.com 07.81.63.78.58



**David SCARPA** 

Adj. mat. - EQUIHEN-PLAGE david.scarpa.snuipp@gmail.com 07.81.88.97.80

## **CARTE SCOLAIRE**

## Les ouvertures se feront après la rentrée scolaire !

Contrairement à ce qui était prévu initialement, il n'y a pas eu de groupe de travail ajustements carte scolaire en juin. Et il n'y en aura pas avant le CTSD du 1er sep-

Pour la deuxième année consécutive, le DASEN a décidé de faire compter les élèves réellement présents le jour de la rentrée, afin de procéder aux ouvertures de classe. Les personnels seront alors affectés et ne prendraient effectivement leurs fonctions dans l'école qu'après.

Outre le fait qu'il soit pour le moins « inconfortable », tant il y a à faire en début d'année. pour un-e enseignant-e de connaître son affectation aus- Ce dont l'école a besoin, pour faire réussir tou-tes les jeunes et/ou fragiles.

un conseil des maîtres afin de répartir autrement les revalorisation salariale du métier! élèves. Une nouvelle classe devra, le cas échéant, être Afin que le SNUipp-FSU 62 puisse suivre la situation de les fournitures scolaires. Bref, toute une série de tâches



Ceci n'est pas une classe

chronophages dont les enseignant-es se passeraient bien

si tardivement, c'est toute l'école qui est impactée élèves c'est de baisser le nombre d'élèves par classe ; (autant du côté des enseignants que du côté des élèves). nombre qui est parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Du côté des élèves tout d'abord : le fait d'avoir à changer Pour cela, il faut ouvrir des classes partout où c'est néde lieu de classe et d'enseignant-e après 2 jours d'école cessaire. Cela passera par une politique volontariste avec peut être perturbant, particulièrement pour des élèves un budget à la hauteur afin de procéder à des recrutements massifs. Il est donc urgent de trouver des solu-Ensuite du côté de l'équipe enseignante: une ouverture tions à la crise du recrutement que connaît l'éducation de classe le soir du 1er septembre nécessite une réorga- nationale ; cela passera notamment par une réelle aménisation pédagogique complète, dans l'urgence. En effet, lioration des conditions de formation et d'entrée dans le les enseignant-es des école concernées devront réunir métiers des nouveaux enseignants, ainsi qu'une véritable

aménagée de sorte de pouvoir y accueillir les élèves le votre école, n'hésitez pas à compléter le dossier e-carte lundi matin. Les collègues devront également se répartir scolaire sur notre site : 62.snuipp.fr. Pensez également à actualiser vos chiffres et à nous fournir tout élément qui pourrait être utile.



## Un cahier, un crayon...

## La rentrée solidaire met le cap sur le Liban

C'est aux écoles publiques libanaises que sera dédiée, à partir de la rentrée prochaine et jusqu'en décembre, l'opération « Un cahier, un crayon ». Une collecte de matériel scolaire adossée à un véritable projet d'éducation à la solidarité pour les classes. Apporter une aide matérielle concrète, sous la forme de fournitures scolaires, aux élèves des écoles publiques libanaises : c'est l'objectif de la seizième rentrée solidaire organisée par l'ONG de développement de l'éducation **Solidarité laïque**, dont le SNUipp-FSU est membre.

A partir de la rentrée prochaine et jusqu'en décembre, les classes pourront s'engager dans un projet de solidarité internationale, en s'appuyant sur des ressources pédagogiques variées. L'occasion de parler du droit à l'éducation pour tous, de la situation d'autres enfants dans le monde, de découvrir un pays et une culture. Il s'agit aussi d'organiser une collecte de fournitures scolaires neuves afin d'équiper des écoles publiques libanaises qui scolarisent les enfants les plus déshérités du pays ainsi que les réfugiés de Syrie.

Pourquoi le Liban? Comment y participer?

Plus d'infos ici : http://www.solidarite-laique.org/je-milite/cap-surla-rentree-solidaire-2016-pour-les-ecolieres-du-liban/



## **CUI-CAE / AESH**

## De nouvelles mobilisations pour de réelles avancées !



Cette année scolaire a été marquée par une mobilisation des personnels en contrat CUI-CAE et AESH. Le SNUipp-FSU 62 a organisé plusieurs réunions d'information syndicale dans tout le département. Ces réunions ont permis d'établir des cahiers de doléances avec tout ce qui ne va pas dans les missions et contrats CUI-CAE et AESH, et tout ce que nous voulons. Pour renforcer ces doléances, 330 collègues du département ont signé notre pétition. Ces cahiers de doléances ont été remis au ministère et au rectorat de Lille le 22 juin dernier.

#### Retrouvez ce cahier de doléances sur notre site internet :

http://62.snuipp.fr/spip.php?article1479

### Audience au ministère

Le ministère a pris note de nos revendications et s'est engagé à y apporter des réponses. Il confirme le maintien du calendrier de transformation des CUI-CAE à mission AVS en AESH sur 5 ans, ce qui, au rythme annuel proposé actuellement de 11 200 nouveaux AESH, laisserait près de 30 000 CUI-CAE sur la touche. Il précise aussi qu'il n'y aura pas de transformation automatique des contrats CUI-CAE en CDD d'AESH, mais qu'il faudra déposer sa candidature, passer un entretien et que les postes ne seront pas réservés aux seuls CUI-CAE.

## Audiences et rassemblements partout en

### **France**

Parallèlement à cette audience ministérielle, d'autres actions ont été organisées ce 22 juin dernier en France. Le SNUipp-FSU 62 a été reçu en audience au rectorat de Lille pour défendre ces doléances et remettre la pétition signée par les collègues du département. Même si le rectorat s'est montré à l'écoute de nos revendications, rien de concret n'a été proposé par l'administration pour les personnels. La mobilisation doit se poursuivre. Nous ne pouvons pas nous



contenter de la création de seulement 426 postes AESH (équivalents temps plein) pour l'ensemble de l'académie, alors que les élèves bénéficiant de notification MDPH sont toujours aussi nombreux. Ces contrats à temps partiel, en nombre beaucoup trop insuffisant, laissent durablement les collègues dans la précarité. Ce qui est inacceptable !

Retrouvez le compte-rendu complet de cette audience sur notre site :

#### http://62.snuipp.fr/spip.php?article1494

Le SNUipp-FSU sera de nouveau reçu en audience au Ministère pour défendre les personnels en contrat CUI-CAE et AESH. Pour peser sur les négociations dans notre académie, nous appelons toujours les personnels à signer notre pétition et à nous l'envoyer très rapidement. Nous complèterons ainsi notre précédente pétition avec ces nouvelles signatures.

Retrouvez notre pétition sur notre site : <a href="http://62.snuipp.fr/spip.php?article1276">http://62.snuipp.fr/spip.php?article1276</a>



## INDEMNITES



## ISAE A 1 200€, c'est officiel!

Dès cette rentrée, la majorité des professeurs des écoles percevront l'ISAE revalorisée tous les mois. Certains personnels en sont exclus et même si leur régime indemnitaire a été partiellement revu, il reste encore des injustices.

Le 29 juin 2016, le décret et l'arrêté portant l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) à 1 200 euros brut annuels sont parus au Journal Officiel.

Les enseignants des écoles concernés toucheront donc dès septembre 2016 une indemnité mensuelle d'environ 86€ net. Les personnels à temps partiel percevront mensuellement la somme proportionnelle à leur quotité de service. Pour les professeurs stagiaires en charge de classe à mi-temps, les personnels en congé (maladie, maternité...), les précisions sur les montants et modalités de versement ne sont pas encore connues.

#### Des personnels exclus de l'ISAE

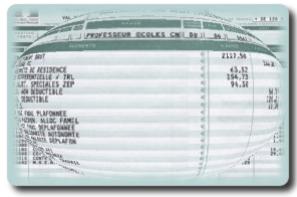
Plus de 15 000 enseignants du primaire ne bénéficient pas de l'ISAE : ceux qui exercent en ULIS collège et lycée, en SEGPA-EREA, les enseignants référents, les conseillers pédagogiques, les animateurs TICE ou sciences, les coordonnateurs REP. Les maîtres formateurs ne la touchent pas en totalité.

Le SNUipp-FSU a pesé pour l'ouverture d'un groupe de travail pour discuter des rémunérations de ces personnels. Il a eu lieu le 16 juin. Si des propositions vont dans le bon sens, d'autres sont insuffisantes, ou inexistantes, ou tout simplement inacceptables.

## SEGPA / EREA : Quoi de neuf à la rentrée ?

La rentrée 2016 sera l'heure des changements à cause, en autres, de la réforme du collège qui a contribué à la baisse des DHG. Alors que les 6ème inclusives devraient être mises en place à la rentrée 2017, beaucoup d'établissements mettront en place dès cette rentrée des « ébauches » de ce dispositif. Il nous faudra donc être vigilant face à toutes les formes d'expérimentations proposées ou imposées.

De plus, le régime indemnitaire va également être revisité ; le Ministère a proposé lors du groupe de travail du 16 juin dernier une nouvelle indemnité à la place des HCS nommée IACS (Indemnité pour Activités de Coordination et de Synthèse) et de



verser l'ISOE aux professeurs des écoles. Les PE de SEGPA et d'EREA bénéficieraient donc de 1558,63 € d'IACS, de 1199,16 € d'ISOE et de 834 € correspondant à l'indemnité de fonction particulière (=IFP). Si ce nouveau régime indemnitaire se met en place, les PE qui effectuent actuellement deux heures de synthèse et de coordination par semaine verront leur salaire baisser de 540,40 euros par an. Pour les collègues n'effectuant qu'une heure de synthèse par semaine, cela représente un gain de 329,60 euros.

Il est inacceptable que des PE voient leur salaire baisser ! Le SNUipp-FSU réclame donc que les PE bénéficient de l'IFP, de l'ISOE et du paiement de 2 Heures de coordination et de synthèse, soit : IFP (834 €) + Indemnité de fonction Particulière (1 558,63 €) + ISOE part fixe (1 199,16 €) + 2 HCS (qui seront transformés en Indemnité de Missions Particulières). De plus, le SNUipp-FSU demande que tous les enseignants, y compris les directeurs/directrices de SEGPA, puissent bénéficier de ce régime indemnitaire.

-8U 7	Votre cotisation en €	Coût réel Après déduc-	Bulletin d'adhésion			NOM.				
						NOM de jeune fille				
TO		tion d'impôts	2016/2017			Prénom				
SNJipp/FSU 62		en €		20200 10300000						
Instituteur			Se syndiquer, c'est contrib			Adresse				
8	146 154	50 53	- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.							
10 11	163 179	56 61				Code PostalVille				
13:	- au développement du service public d'Éducation au maintien de l'unité de la profession grâce à u					E-mail				
PE			PARTIES AND	e Morros assessor o		Tél.:				
3	141 147	48 50	syndicat indépendant, unitaire			Établissen	nent scolaire de rattacheme	nt :		
5	152	52 56	que, dans la <u>Fédération S</u>	ynaicaie	Unitaire.	Adresse				
6	163 172	59	<u>Retraités</u> Pension inférieure à 1500 €							
8 9	185 196	63 67	Pension inférieure à 2000 €	138	47	Code Post	talVille			
10 11	209 229	72 78	Pension supérieure à 2000 €	158	54	20 00 0000				
54560	55,000		STAGIAIRE	80	27	□ Adj. Ma	at. □ Adj. Elém.			
PE HC			Etudiant-e Disponibilité	45 45	15 15	□ Adj. SE	EGPA/EREA □ Adj. Spé.	Travaillez-vous à te	13.49 og 2	
1	175	60	Congé parental	45	15	Dir	classes 🗆 Dir. Spé	□ non □ oui o	juotité%	
2	197 209	67 72	AVS/EVS	45	15	- EMEIO	DC/CDAIEN			
2 3 4 5	221 239	76 82	Temps partiel : Appliquez la formule :			□ EMF/CPC/CPAIEN Nomination				
6	255 270	255 87				□ ZIL / Brigade (stage, congé) □ à titre déf. □ à titre pro.				
• ?	270	92				□ déchar	ge de dir. □ TRS	0 11	224	
PEGC		Montant de la cotisation €uros				□ AVS / E	EVS □ Retraité-e	□ Congé formatio	ı	
6 7	145	50	□ par chèque (s) à l'ordre du SNUipp Pas de Calais			120000000000000000000000000000000000000		□ Disponibilité	□ CLD/CLM	
8	153 161	53 55	par prélèvements en fois (dernier			u autres	cas (préciser)	□ Congé parental	8	
9	167 177	57 61	prélèvement début juin maxi) ⇒ remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB ou RICE.							
11	188	64	Les autorisations de prélèvement sont valables pour l'année			Je me syn	dique à la section Pas de Cala	ais du Syndicat Natio	nal Unitaire	
PEGC HC			scolaire en cours. Elles seront renou et cesseront sur simple demande de			des Institut	teurs, Professeurs des Ecoles	et PEGC.	The Supplemental as empty and provided the	
5	213	73	scolaire vous recevrez un courrier de mise à jour de votre situation.  Crédit d'impôts			Je demande	au SNUipp Pas de Calais de me	communiquer les inform	ations profession-	
6	228	78				nelles et de	gestion de ma carrière auxquelle:	s il a accès à l'occasion	des commissions	
PEGC		6			- la -atiaa		l'autorise à faire figurer ces info			
cl. excep.	1000000		En 2018, vous pourrez déd tion syndicale de votre in				natisés dans les conditions fixées p		2000	
2	231 242	79 83	2017. Si vous n'êtes pas imposable, ce montant				itorisation est révocable par moi-i en m'adressant au SNUipp Pas d		conditions que le	
4 5	256 270	88 92	vous sera remboursé par l'	n 3 m me 24.		Le	3030	Signature		
Mandat de Prélèvement SEPA CORE  En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.  Vous bé néficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.  Line de mande de remboursement doit être présentée:										
deus les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.							Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :			
			Paieme	nt : Récui	rent			7		
Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier										
Débiteur Vos Nom Prénom(*):						Identifiant Créancier SEPA: FR 54 ZZZ 406244				
Votre Adresse (*):						Nom: SNU IPP 62  Adresse: 16 rue Aristide Briand				
						Code postal : 62000				
Code postal (*):						Ville : ARRAS				
Ville (*):						Pays: FRANCE				
Pays (*):										
IBAN (*):										
BIC (*):						0.000	<u> </u>			
Le (*): Sig							(*):			
A (*) :										

## DROITS SYNDICAUX

A l'ESPE, l'administration aurait expliqué cette année aux PE stagiaires que s'ils Réponse du SNUipp-FSU 62 : NON ! Que faisaient grève une journée, l'administration leur retirerait 1/30ème de salaire et 1 mois d'AGS, ce qui les pénaliserait lors du grève. L'administration retire 1/30ème du mouvement.

La perle de l'année est décernée à...





stagiaire l'on soit ou titulaire, l'administration ne peut pas retirer de l'AGS (Ancienneté Générale de Service) en cas de salaire par jour de grève, et rien d'autre!

## 16ème Université d'automne du **SNUipp-FSU**

La seizième Université d'automne du SNUipp-FSU se tiendra les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2016. Plus d'infos sur : 62.snuipp.fr

## Pourquoi se syndiquer?

- Pour son métier. Pour soi-même. Pour les élèves.
- Parce que le SNUipp-FSU 62 vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront aussi besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU 62.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- Pour changer l'école et la société.
- Pour partager des valeurs et des solidarités.
- Parce qu'on est plus forts ensemble.







## EXTRÊME DROITE ATTENTION POISON



Fenêtres sur cours Pas-de-Calais, journal du SNUipp-FSU, bimestriel, prix: 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot. Rédaction : Sabrina Bamouhami, Arnaud Delplanque, Déborah Lassalle, Jérôme Pannier, Laurence Pontzeele, David Scarpa, Maxime Vasseur, CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165 -6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUinn -FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.

### Le SNUipp-FSU 62 sur les réseaux sociaux!



Pour nous suivre et être informé-e rapidement des nouveautés, rejoignez-nous

vite :-)

